



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)

Trente-troisième session

Genève, 23 et 24 novembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 23 novembre 2023 à 10 heures, sous forme de réunion en présentiel, dans la salle V (à confirmer). Les personnes participant en ligne ne pourront pas intervenir dans les débats, mais tout sera mis en œuvre pour qu'elles puissent les suivre à distance (sans interprétation).

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Questions découlant d'autres activités.
4. Groupe consultatif de la surveillance des marchés.
5. Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation.
6. Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires.
7. Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre.

* La session se tiendra en présentiel les 23 et 24 novembre 2023, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des services d'interprétation (en anglais, français et russe) seront assurés. Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/e/wp6-33rd-2023>. Les documents de session seront mis à disposition au fur et à mesure à l'adresse suivante : <https://unece.org/trade/wp6/wp6-33rd-2023>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaire papier des documents de réunion. Les représentants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des salles de réunion du Palais des Nations, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>. Les personnes participant en ligne ne pourront pas intervenir dans les débats, mais tout sera mis en œuvre pour qu'elles puissent les suivre à distance (sans interprétation).



8. Programme de travail :
 - a) Rapport sur le renforcement des capacités ;
 - b) Mandat du Groupe de travail ;
 - c) Programme de travail pour 2024 ;
 - d) Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le WP.6.
9. Réunion-débat : Assurer la conformité permanente des produits intégrant des technologies numériques.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|--|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/1 | Pour décision |

L'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail a été approuvé par le Bureau. Il se fonde sur les décisions adoptées aux sessions précédentes. Il est soumis au Groupe de travail pour approbation.

La Présidente du WP.6, avec l'assistance du secrétariat, soumettra pour adoption le présent projet d'ordre du jour et informera le Groupe de travail de toute modification proposée.

2. Élection du Bureau

Les délégations des États membres qui assisteront à la réunion sur place éliront le (la) président(e) et deux vice-président(e)s pour une période de deux ans (de 2023 à 2025). Les candidats seront officiellement présentés par leur délégation à l'ouverture de ce point de l'ordre du jour. Les procédures d'élection seront communiquées avant la réunion, sur la page Web consacrée à la session.

3. Questions découlant d'autres activités

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|---|--------------------------|-------------------------------------|
| <i>Rapport soumis par le Bureau du WP.6</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/INF.1 | Pour information |

Le secrétariat rendra compte des faits nouveaux concernant le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ainsi que d'autres activités de la CEE intéressant le Groupe de travail.

En 2022, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a évalué la pertinence, l'efficacité, la cohérence, la viabilité et l'intégration des questions transversales dans les sous-programmes 4 (Coopération et intégration économiques) et 6 (Commerce) de la Commission économique pour l'Europe pour la période 2018-2021. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU a mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses

activités. Les représentants seront informés des principales conclusions et recommandations de l'évaluation concernant le sous-programme 6, de la suite qui leur est donnée par la direction et des plans de mise en œuvre des recommandations pertinentes.

La Présidente du WP.6 présentera un rapport (ECE/CTCS/WP.6/2023/INF.1) sur les activités menées pendant la période considérée ainsi que les grandes orientations pour les mois à venir. Ce rapport est soumis au Groupe de travail pour information.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

4. Groupe consultatif de la surveillance des marchés

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|--|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Rapport d'activités du Groupe consultatif de la surveillance des marchés pour 2022-2023</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/3 | Pour décision |
| <i>Compte rendu de la réunion du 21 février 2023 sur l'importance de la surveillance des marchés dans la lutte contre la circulation des marchandises de contrefaçon</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/4 | Pour information |
| <i>Révision de la recommandation K sur l'assurance métrologique de l'évaluation de la conformité et des essais, troisième version révisée</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/5 | Pour décision |

Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe « MARS ») a été créé en 2003 en tant qu'espace de débat sur la surveillance des marchés dans l'objectif d'accroître la transparence et la visibilité de la chaîne de contrôle et de promouvoir des pratiques de référence cohérentes. Le rapport du Groupe (ECE/CTCS/WP.6/2023/3) est soumis au Groupe de travail pour approbation.

La recommandation M sur l'utilisation de la surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et les utilisateurs des marchandises de contrefaçon a été approuvée et publiée en 2007. Elle encourage la participation des organismes de surveillance des marchés au contrôle du respect des droits de propriété intellectuelle. Le 21 février 2023, le Groupe « MARS » a organisé une conférence afin de faire le bilan de l'application de la recommandation et de déterminer s'il pourrait être utile de la réviser, conformément à ce qui avait été annoncé à la trente-deuxième session du WP.6 (voir ECE/CTCS/WP.6/2022/2, par. 16). Le compte rendu de la réunion (ECE/CTCS/WP.6/2023/4) est soumis au Groupe de travail pour information.

La métrologie est un pilier de la normalisation internationale et de l'infrastructure de gestion de la qualité en général qui contribue à la facilitation du commerce. La recommandation K a été approuvée et publiée pour la première fois en 1988, puis révisée en 2008. La troisième et dernière version révisée est conforme aux meilleures pratiques et aux normes internationales actuelles dans le domaine. La version révisée de la recommandation K (ECE/CTCS/WP.6/2023/5) est soumise au Groupe de travail pour approbation.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

5. Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|--|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation pour la période 2022-2023</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/6 | Pour décision |

Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a été créé en 2011 en tant que partenariat international de haut niveau dans le domaine de la gestion des risques. Le rapport du Groupe est soumis au Groupe de travail pour approbation.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

6. Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|---|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Rapport sur les activités menées par l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires en 2022 et 2023</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/7 | Pour décision |
| <i>Rapport sur les activités menées dans le cadre de l'Initiative relative à la formation en matière de normalisation pour la période 2022-2023</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/8 | Pour décision |

Créée en 1999, l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (START) est chargée de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les règlements techniques applicables aux produits. Ces règlements contiennent des prescriptions relatives à la sécurité et à la santé qui sont parfois spécialement adaptées aux besoins et à la situation de chaque pays, ce qui peut faire augmenter les coûts de mise en conformité lorsque plusieurs marchés sont ciblés. Plusieurs initiatives ont été mises en place aux fins de l'établissement d'accords réglementaires communs sur les télécommunications, la cybersécurité, les engins de terrassement, le matériel utilisé en milieu explosif et la sécurité des pipelines suivant la recommandation L sur le Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation élaboré à partir de bonnes pratiques. Le rapport de l'Équipe spéciale est soumis au Groupe de travail pour approbation.

L'éducation en matière de normalisation est l'une des priorités du WP.6 et de son prédécesseur depuis la publication, en 1970, de la première version de la recommandation I de la CEE sur l'introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement, suivie de la publication d'une version révisée de la recommandation en 2012 et de l'élaboration, par la suite, d'un programme type sur la normalisation en 16 modules. Le rapport sur l'initiative est soumis au Groupe de travail pour approbation.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

7. Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|--|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Rapport de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre sur les activités menées en 2022 et 2023</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/10 | Pour décision |
| <i>Les listes de codes de genre et de salutation</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/11 | Pour décision |
| <i>Why Gender-Responsive Standards are Better for Everyone</i> (Pourquoi nous avons tous intérêt à ce que les normes tiennent compte des questions de genre) | ECE/TRADE/474 | Pour information |

L'initiative en faveur de la normalisation tenant compte des questions de genre a été lancée en 2016 puis convertie, en septembre 2022, en Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre. L'Équipe de spécialistes s'attache à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) grâce à l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre. Le rapport de l'Équipe est soumis au Groupe de travail pour approbation.

Le projet sur les listes de codes de genre et de salutation a été présenté à la trente-deuxième session annuelle (voir ECE/CTCS/WP.6/2022/2, par. 66). Le document relatif aux listes de codes (ECE/CTCS/WP.6/2023/11) doit servir de base à l'établissement de listes de codes qui pourraient, à terme, être adoptées dans le cadre de l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU) afin que tous les futurs messages faisant référence à ces listes de codes soient inclusifs. Ces listes ont vocation à évoluer au fil du temps. Le document relatif aux listes de codes est soumis au Groupe de travail pour décision.

La sensibilisation à l'importance des normes tenant compte des questions de genre et la diffusion des travaux en la matière sont une priorité de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre. La courte publication intitulée *Why Gender-Responsive Standards are Better for Everyone* (Pourquoi nous avons tous intérêt à ce que les normes tiennent compte des questions de genre) (ECE/TRADE/474) a été élaborée en collaboration avec les membres de l'Équipe de spécialistes et s'adresse à un large public qui n'en sait peut-être pas encore beaucoup sur le sujet. La publication est soumise au Groupe de travail pour information.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

8. Programme de travail

a) Rapport sur le renforcement des capacités

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|---|--------------------------|-------------------------------------|
| <i>Highlights of the Evaluation of the Standards for Sustainable Development Goals project, phase II (Principales conclusions de l'évaluation des normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, phase II)</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/INF.3 | Pour information |

La phase II du projet relatif aux normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable s'est achevée en septembre 2022. Le document contient un résumé des principales réalisations accomplies et des recommandations issues de l'évaluation. Il est soumis au Groupe de travail pour information.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de demander des précisions et de formuler des observations.

b) Mandat du Groupe de travail

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|--|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Résumé des méthodes de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/12 | Pour décision |
| <i>Résumé des pratiques en matière de représentation et d'utilisation des titres au sein du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/13 | Pour décision |

Le Bureau du WP.6 s'est efforcé d'harmoniser et de préciser ses procédures internes. Élaborés avec l'aide du secrétariat et après consultation des présidents de tous les sous-groupes, ces résumés informels améliorent la clarté et la transparence des méthodes de travail du WP.6 et de ses sous-groupes et tiennent compte des conseils du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Ces documents sont soumis au Groupe de travail pour approbation.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de demander des précisions et de formuler des observations.

c) Programme de travail pour 2024

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|---|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation pour 2024</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/14 | Pour décision |

Le Groupe de travail se verra soumettre, pour décision, un projet de programme de travail pour 2024. Ce document a été examiné et approuvé par le Bureau du WP.6 ainsi que par les présidents de tous les sous-groupes du WP.6. Il est soumis au Groupe de travail pour approbation.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de demander des précisions et de formuler des observations.

d) Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le WP.6

Les délégations seront informées des activités menées par d'autres organisations internationales sur des questions susceptibles de présenter un intérêt pour le WP.6. Des représentants d'autres organisations internationales seront invités à présenter les domaines dans lesquels une coopération avec le WP.6 serait possible ainsi que les activités pertinentes en cours ou prévues. Il s'agira, entre autres, de sujets tels que la coopération internationale en matière de réglementation, l'évaluation de la conformité, l'accréditation et la métrologie.

Les membres du Groupe de travail auront l'occasion de demander des précisions et de formuler des observations.

9. Réunion-débat : Assurer la conformité permanente – Évaluation de la conformité, métrologie légale et outils de surveillance des marchés tenant compte du caractère évolutif des biens numériques

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|--|--------------------------|-------------------------------------|
| <i>Livre blanc sur la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/9 | Pour décision |
| <i>Report on the possible outputs that can be developed as part of the project on regulatory compliance of products with embedded artificial intelligence or other digital technologies (Rapport sur les documents susceptibles d'être élaborés dans le cadre du projet sur la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques)</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/INF.2 | Pour information |

Ce point de l'ordre du jour fera écho à la décision prise par la CEE à sa session de 2023, qui avait pour thème « les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe » (E/ECE/1504).

La réunion-débat sera l'occasion d'examiner les difficultés que suppose la conformité des produits intégrant des technologies numériques telles que des systèmes d'intelligence artificielle, et ce, pendant toute leur durée de vie, et de démontrer l'importance que peuvent avoir la surveillance des marchés, l'évaluation de la conformité et la métrologie légale pour la traçabilité, la vérifiabilité et le contrôle. Les participants se pencheront sur les aspects techniques des infrastructures de gestion de la qualité et cibleront les organismes de réglementation, les entreprises du secteur privé et l'infrastructure de gestion de la qualité en général.

Un projet sur la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques a été lancé au début de 2023 et a débouché sur l'élaboration d'un document (ECE/CTCS/WP.6/2023/9). Des experts de tous les sous-groupes du WP.6 ont participé aux activités menées dans le cadre du projet, qui ont consisté, notamment, à formuler un ensemble de recommandations que les gouvernements sont encouragés à suivre en ce qui concerne la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques. Ce document est soumis au Groupe de travail pour approbation.

L'équipe du projet compte aller plus loin en établissant des directives pour aider les gouvernements à appliquer les recommandations qui figurent dans le document. Elle suggère également d'élaborer un document d'orientation de haut niveau qui pourra prendre la forme d'un accord réglementaire commun (fondé sur la recommandation L), d'une recommandation, d'une déclaration ou d'une convention. Le secrétariat a élaboré un

document de travail (ECE/CTCS/WP.6/2023/INF.2) qui contient des précisions sur chaque option possible. Les membres du Groupe de travail seront invités à donner des indications sur le document d'orientation de haut niveau qui pourrait être établi.

Les membres du Groupe de travail et les participants à la réunion-débat auront l'occasion de demander des précisions et de formuler des observations.

10. Questions diverses

Le Groupe de travail examinera toute autre question soulevée, y compris les dates provisoires de sa trente-quatrième session, qui aura lieu en 2024 (26-28 août).

11. Adoption du rapport

| <i>Titre du document</i> | <i>Cote du document</i> | <i>Pour information ou décision</i> |
|---|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa trente-troisième session</i> | ECE/CTCS/WP.6/2023/2 | Pour décision |

Le Groupe de travail sera invité à adopter les décisions proposées et le projet de rapport sur les travaux de sa trente-troisième session.

III. Calendrier provisoire

| <i>Horaires</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Présenté par</i> |
|-----------------------------|--|--|
| Jeudi 23 novembre | | |
| 10 h 00-10 h 15 | Ouverture | Présidente du WP.6 et secrétariat |
| 10 h 15-10 h 25 | Point 1 : Adoption de l'ordre du jour | Présidente du WP.6 |
| 10 h 25-11 h 00 | Point 2 : Élection du Bureau | Secrétariat |
| 11 h 00-11 h 20 | Point 3 : Questions découlant d'autres activités | Présidente du WP.6 et secrétariat |
| 11 h 20-11 h 40 | Point 4 : Groupe consultatif de la surveillance des marchés | Président du Groupe « MARS » |
| 11 h 40-12 h 00 | Point 5 : Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation | Présidente du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation |
| 12 h 00-12 h 20 | Point 6 : Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires | Président de l'Équipe START |
| 12 h 20-13 h 00 | Point 7 : Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre | Présidente de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre |
| 13 h 00-15 h 00 | Pause | |
| 15 h 00-15 h 15 | Point 8 a) : Rapport sur le renforcement des capacités | Secrétariat |
| 15 h 15-15 h 30 | Point 8 b) : Mandat du Groupe de travail | Présidente du WP.6 |
| 15 h 30-16 h 00 | Point 8 c) : Programme de travail pour 2024 | Présidente du WP.6 |
| 16 h 00-18 h 00 | Point 9 : Réunion-débat : Assurer la conformité permanente des produits intégrant des technologies numériques (première partie) | Présidente du WP.6 et orateurs invités |
| Vendredi 24 novembre | | |
| 10 h 00-13 h 00 | Point 9 : Réunion-débat : Assurer la conformité permanente des produits intégrant des technologies numériques (seconde partie) | Présidente du WP.6 et orateurs invités |
| 13 h 00-15 h 00 | Pause | |
| 15 h 00-16 h 00 | Point 8 d) : Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le WP.6 | Secrétariat et orateurs invités |
| 16 h 00-16 h 15 | Point 10 : Questions diverses | Présidente du WP.6 |
| 16 h 15-18 h 00 | Point 11 : Adoption du rapport | Secrétariat |